



ORGANISE UN SEMINAIRE DE FORMATION CONSACRE AU THEME :

« LA PRATIQUE DU CODE DE TRAVAIL ET CNSS-AMO EN CONFORMITE AVEC LES LOIS  
ET LA NOUVELLE NOTE DE SERVICE DE L'ADMINISTRATION FISCALE RELATIVE AUX  
INDEMNITES DE LICENCIEMENT ET DOMMAGES ET INTERETS »

DATE : Le 14 Septembre 2018 De 9H00 à 17h

**PROGRAMME INDICATIF :**

■ Code de Travail

- ◆ TYPES DE CONTRAT DE TRAVAIL.
- ◆ PERIODE D'ESSAI.
- ◆ OBLIGATIONS DES EMPLOYEURS.
- ◆ CESSATION DU CONTRAT DE TRAVAIL.
- ◆ CALCUL DE L'INDEMNITE DE LICENCIEMENT ET DES DOMMAGES – INTERETS.
- ◆ DUREE LEGALE DU TRAVAIL ET CALCUL DES HEURES SUPPLEMENTAIRES.
- ◆ CALCUL DU CONGE PAYE.
- ◆ CALCUL DE LA PRIME D'ANCIENNETE.
- ◆ LE LIVRE DE PAIE ET LE REGISTRE DES CONGES PAYES.
- ◆ SOLDE DE TOUT COMPTE ET PRESCRIPTION.

■ Caisse Nationale De Sécurité  
Sociale (CNSS).

- ◆ CONDITIONS GENERALES D'ASSUJETTISSEMENT A LA CNSS
- ◆ REGIME DES SOUS-TRAITANTS NON PATENTES, TABLEAU DES TAUX DE MAIN D'OEUVRE PAR ACTIVITE ET LES PRESTATAIRES DE SERVICES NON PATENTABLES.
- ◆ LES STAGIAIRES : STAGE FORMATION INSERTION (ANAPEC...).
- ◆ BASES DES COTISATIONS (CNSS).
- ◆ PRIMES ET INDEMNITES NON SOUMISES A COTISATION (CNSS).
- ◆ COTISATIONS CNSS / AMO (PARTS SALARIALES ET PATRONALES).
- ◆ DECLARATIONS CNSS ET AMO.
- ◆ PENALITES DE PAIEMENT DES COTISATIONS CNSS/AMO.

**Etude Des Nouvelles Mesures D'application Des Règles Fiscales Régissant L'exonération Des Indemnités et primes Prévués Par L'article 57 Du CGI En Matière D'impôt Sur Les Revenus Salariaux Et Assimilés.**

**FORMATEUR:**

Monsieur **MOHAMED CHORFI** Expert comptable, Commissaire aux comptes, ex-membre de la commission nationale du recours fiscal (CNRF), il a enseigné la comptabilité et la gestion aux inspecteurs des finances à l'école des Impôts de Casablanca.

Monsieur **MOHAMED CHORFI** a plus de **40 ans d'expérience** dans les domaines de conseil juridique et fiscal, audit et organisation comptable des entreprises. Il s'est spécialisé en fiscalité immobilière.

- Formation et Séminaires :
- Comptabilité Fiscalité Générale et Immobilière
- Paie, Juridique .....

**PUBLIC CONCERNE :**

- Experts Comptables, Comptables agréés, Directeurs financiers,

- Cadres Comptables d'entreprises, chefs Comptables.

- Professionnels de la comptabilité et de la paie, collaborateurs de cabinets d'Expertise Comptable, fiscalistes, conseillers fiscaux d'entreprises.

**COMPRENANT :**

- ◆ Pauses- Café.
- ◆ Remise des documents « **Support + Annexes + Cas Pratiques + Corrigés + Déclarations Fiscales** ».

**METHODE :** Exposés illustrés de cas pratiques avec corrigés.

- ◆ Une attestation de présence est délivrée à la demande du participant.
- ◆ Notre cabinet est éligible aux Contrats Spéciaux de Formation (OFPPT) sous le Numéro 1796335